

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE****DEPARTEMENT DE LA****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****MARTINIQUE****DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER**

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	20	25
		Dont procurations 05
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
25	00	00

Séance du jeudi 24 mai 2018

L'an deux mille dix-huit et le **vingt-quatre mai**, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire

Etaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Christine ALIKER, Eric JULTAT, Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Raphael BORDELAIS, Patrick FLERIAG, Gérard CHAUVET, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Charles ANIN, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Patrice CHARLEBOIS, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Absents excusés : MM Marie GARON, Max ORVILLE, Renaud SAINT-ALBIN.

Procurations : MM Félix CATHERINE, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Laurie ABAUL, Marie-Claude RAQUIL, Marie-Victor PAIGERAC, ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Fred DERNE, Patrice CHARLEBOIS, Nicole DUFEAL, Raphael BORDELAIS.

Absents : MM Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Antoine JEAN-BOLO, Joseph BRAY, Victorien QUIMBERT, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN, Philippe TAIEB.

Date de la convocation

18/05/2018

Date d'affichage

18/05/2018

Objet de la Délibération

AFFAIRES FONCIERES

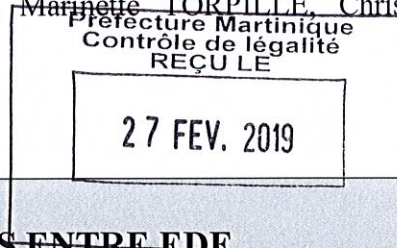
Echange sans soulte entre EDF et la ville de Schœlcher

Président de Séance :

Luc CLEMENTE

Secrétaire de Séance :

Yolène LARGEN-MARINE



**ECHANGE SANS SOULTE DE TERRAINS ENTRE EDF
ET LA COMMUNE DE SCHOELCHER
RUE DU STADE - HABITATION CASE NAVIRE**

Le Conseil municipal ;

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le titre de propriété en date du 25 mars 1999 de la parcelle cadastrée section R-660 de la société EDF, d'une superficie de 1 237 m² ;
- Vu le titre de propriété en date du 06 avril 1992 de la parcelle cadastrée section R-599 de la ville de Schœlcher, d'une superficie de 21 m² ;
- Vu le plan de bornage intégrant les parcelles cadastrées section R-599 et R-660, dressé par le Cabinet FUCHS, en janvier 2015 ;
- Vu l'avis de France Domaine en date du 08 novembre 2016, pour la parcelle cadastrée section R-660 ;

- Vu l’avis de France Domaine en date du 31 mars 2017, pour la parcelle cadastrée R-599,
- Vu le courrier d’EDF, en date du 07 décembre 2016, confirmant sa décision d’échange des parcelles entre EDF et la Ville de Schœlcher ;
- Vu l’avis favorable de la commission Grands Travaux et Equipements de Quartier en date du 23 mars 2018 ;
- Vu l’avis favorable de la Commission Finances en date du 05 avril 2018 ;
- Vu l’avis favorable du Bureau municipal en date du 15 mai 2018 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux conseillers municipaux ;
- Considérant que la parcelle cadastrée section R-660 figure au nombre des emplacements réservés au sein du Plan Local d’Urbanisme approuvé en 2013 pour la liaison CD44 – RN2 (par Case Navire) ;
- Considérant l’intérêt pour la ville de Schœlcher et EDF, de procéder à cet échange sans soulte de parcelles dans le cadre de la construction d’un poste électrique ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

-
- **Un échange sans soulte des parcelles cadastrées section R-660 et R-599 sera réalisé entre la société EDF et la Commune de Schœlcher ;**
 - **Mandat est donné à monsieur le Maire afin de procéder à la signature de tous documents et actes se rapportant à cet échange sans soulte.**
-

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 25 FEV 2019
Le Maire,

Luc CLÉMENTÉ

